

CRITERES POUR UNE DEMANDE DE DEROGATION EXCEPTIONNELLE EN HORS QUOTA

Une dérogation exceptionnelle aux règles de qualification pour la participation à une compétition nationale existe au travers de la demande de hors quota.

Pour obtenir la validation par la Direction Technique Nationale d'une demande de dérogation en hors quota, la raison **exceptionnelle** doit être précisée.

La demande de dérogation doit être visée par le Directeur Technique de Ligue et le Président de Ligue.

CRITERES DEFINIS PAR LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE :

- 1- **En cas de blessure ou de maladie**, justifiée par le médecin, empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
- 2- **En cas de problème professionnel**, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).
- 3- **En cas d'examen pour les étudiants**, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
- 4- **En cas de participation à une compétition de la 1^e League** en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative. A condition d'avoir été médaillé au Championnat de France de la saison précédente ou à la Coupe de France de la saison en cours.
- 5- **Collectif France** - tous types de regroupements ou de compétitions avec le Collectif France, le jour de la compétition qualificative (la dérogation est demandée uniquement par le Directeur des Equipes de France).

Quelque soit le motif de la demande, l'athlète doit au préalable être médaillé au Championnat de France de la saison précédente, ou médaillé à la Coupe de France de la saison en cours.

La demande doit être motivée par une raison rentrant dans les critères précités.

A l'exception d'une demande s'inscrivant dans une situation particulière et très exceptionnelle.

*Dans ce cas de figure, la demande est étudiée et traitée par un groupe composé :
du Directeur Technique National, des trois DTN adjoints et du Directeur des Equipes de France.*